

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le treize (13) janvier deux mille seize à 17h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2016
 3. Autorisation de rendre disponibles certains documents d'analyse et de recherche ayant servi à la préparation du Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 de la Société de transport de Lévis
 4. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2016-001-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 13 janvier 2016 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2016

- RÉSOLUTION 2016-002-

Comité plénier Jour – Date 18 h 00	Assemblée ordinaire Jour - Date 19 h 30	Lieu
Jeudi, 28 Janvier 2016	Jeudi, 28 Janvier 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 25 Février 2016	Jeudi, 25 Février 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 24 Mars 2016	Jeudi, 24 Mars 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle Norbert-Brousseau
Jeudi, 28 Avril 2016	Jeudi, 28 Avril 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle Norbert-Brousseau
Jeudi, 26 Mai 2016	Jeudi, 26 Mai 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 16 Juin 2016	Jeudi, 16 Juin 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 25 Août 2016	Jeudi, 25 Août 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 22 Septembre 2016	Jeudi, 22 Septembre 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 27 Octobre 2016	Jeudi, 27 Octobre 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil
Jeudi, 24 Novembre 2016	Jeudi, 24 Novembre 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis

		Salle du Conseil
Jeudi, 15 Décembre 2016	Jeudi, 15 Décembre 2016	2175, chemin du Fleuve, Lévis Salle du Conseil

Le secrétaire
Mario Sirois

Lévis, le 13 janvier 2016

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le calendrier des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2016.

Adoptée.-

3.- Autorisation de rendre disponibles certains documents d'analyse et de recherche ayant servi à la préparation du Plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2016-003-

CONSIDÉRANT QUE : dans le cadre de la préparation du plan stratégique de développement du transport en commun 2015-2024 (ci-après « **le plan stratégique** »), les deux (2) documents suivants, provenant de firmes d'experts-conseils, ont été utilisés par la Société de transport de Lévis (ci après « **STL** »):

- Rapport Qualimètre Express de la firme Guy Dalphond Services Conseils, datée de décembre 2008 (« **Rapport Qualimètre Express** »);
- Rapport intitulé « Le climat organisationnel de la Société de transport de Lévis », de la firme Michel Lemieux recherche, datée du 19 décembre 2013 (« **Rapport de la firme Michel Lemieux** »)

(ci-après « **les études** »)

CONSIDÉRANT QUE : les études ont servi notamment à la prise de décisions et à l'adoption d'orientations de développement, d'objectifs et d'indicateurs de performance de la STL pour les dix (10) prochaines années et ce, dans le cadre de la préparation du plan stratégique ;

CONSIDÉRANT QUE : une demande d'accès, toujours en cours devant la Commission d'accès à l'information, a été formulée auprès de la STL par le Syndicat des chauffeurs d'autobus de la Rive-Sud (ci-après « **le Syndicat** ») à l'égard de divers documents d'analyse et de recherche;

CONSIDÉRANT QUE : cette demande d'accès avait jusqu'à présent été refusée par la STL en vertu de la *LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*, L.R.Q. c. A-2.1, et ce puisque ces documents servaient notamment à un processus décisionnel en cours (art. 39);

CONSIDÉRANT QUE : le plan stratégique a depuis été dûment adopté par le Conseil d'administration de la STL et sera sous peu adopté par les diverses autres instances concernées;

CONSIDÉRANT QUE : le plan stratégique dévoile en partie les conclusions des études, dont la STL a tenu compte pour l'amélioration et l'optimisation de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE : ce faisant, les motifs de refus reliés à l'importance de conserver la confidentialité des études jusqu'à l'adoption du plan stratégique sont devenus à toutes fins pratiques sans objet, sauf en ce qui concerne les renseignements nominatifs et les recommandations contenues dans les études;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par M. Pierre Lainesse
appuyé par M. Serge Côté

et résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à donner accès au rapport Qualimètre express et au rapport de la firme Michel Lemieux, en tout ou en partie, au Syndicat, le tout selon les modalités qui seront plus amplement détaillées dans le cadre de l'entente à intervenir entre la STL et le Syndicat;

QUE cet accès soit donné par la direction générale agissant en collaboration avec les services de la firme Langlois avocats et ce, en respect des lois et règlements en vigueur.

Adoptée.-

4.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2016-004-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois